



Le 18 décembre 2017

Rapport du budget primitif 2018

Budget principal
Et
Budget annexe du théâtre

Sommaire

P 4 à 5 Section de fonctionnement – balance recettes et dépenses

Recettes réelles

P 6 Tableau général

P 7 à 10 Détail par chapitre

Dépenses réelles

P 11 Tableau général

P 12 à 15 Détail par chapitre

P 16 Plan d'économies

P 17 à 18 Section d'investissement – balance recettes et dépenses

P 19 à 21 Dépenses et recettes d'investissement

P 22 Autorisations de programmes / crédits de paiements

P 23 à 25 Budget annexe Théâtre municipal

Introduction

L'exercice 2017 n'étant pas terminé à la date du vote de ce budget, les résultats antérieurs ne peuvent être repris et l'équilibre budgétaire doit être réalisé grâce aux seules ressources de l'exercice.

Comme énoncé lors du débat d'orientations budgétaires voté le 20 novembre dernier, la Ville a défini ses priorités pour l'exercice 2018 et la stratégie financière est marquée par les éléments suivants :

- Optimisation des charges de fonctionnement afin de préserver la capacité de la collectivité à garantir des services publics de qualité et une situation financière saine
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Poursuite du programme d'investissement
- Maitrise de la dette
- Modernisation des services municipaux et des services à la population

La Ville a pour objectif de préserver un niveau important d'investissement et de mettre en valeur son patrimoine (projet bibliothèque, déménagement des collections du musée d'Art et d'Histoire militaires dans le nouvel-espace rénové de la rue Royale, lancement des travaux intérieurs de l'église Saint-Louis, agrandissement de la maison de l'enfance, travaux de mise en accessibilité ...).

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans cette démarche, et il traduit aussi la volonté de poursuivre les travaux de mise aux normes, d'accessibilité et de rafraîchissement des bâtiments scolaires.

En outre, le budget primitif 2018 prend en compte les évolutions législatives et notamment la mise en œuvre de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie ainsi que du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

Hormis ces dernières évolutions législatives, l'évolution de la charge nette de fonctionnement reste maîtrisée et conformes aux objectifs recherchés.

Enfin, le vote des subventions municipales aux associations sera programmé lors du vote du budget supplémentaire 2018. Seuls les acomptes aux subventions aux associations concernés sont inscrits au budget primitif 2018.

SECTION DE

Recettes

Chap.	RECETTES	BP2017	BS + DM 2017	Crédits 2017	BP2018	BP 2018 / Crédits 2017
013	Atténuation de charges	100 900		100 900	160 000	58,57%
70	Produits de gestion courante	1 420 110		1 420 110	1 474 700	3,84%
73	Impôts et taxes	14 097 153	217 435	14 314 588	14 779 000	3,24%
74	Dotations, subventions, participations :	4 111 149	84 804	4 195 953	3 928 500	-6,37%
75	Autres produits de gestion courante	271 414		271 414	274 300	1,06%
76	Produits financiers				0	
77	Produits exceptionnels	1 900 600	-1 521 239	379 361	1 750 600	361,46%
	Total hors cession	21 901 326	-1 219 000	20 682 326	22 367 100	8,15%
	Cession					
TOTAL DES RECETTES REELLES		21 901 326	-1 219 000	20 682 326	22 367 100	8,15%
002	Résultat de Fonctionnement reporté	5 691 669		5 691 669		
042	Opérations d'ordre de transfert de section à section	2 004	5 000	7 004	10 000	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 693 674	5 000	5 698 674	10 000	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27 595 000	-1 214 000	26 381 000	22 377 100	-15,18%

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	DEPENSES	BP2017	BS + DM 2017	Crédits 2017	BP2018	BP 2018 / Crédits 2017
011	Charges à caractère général	5 048 600		5 048 600	5 571 100	10,35%
012	Frais de personnel et assimilés	10 189 000		10 189 000	10 400 000	2,07%
014	Atténuation de produits	580 000		580 000	529 000	-8,79%
022	Dépenses imprévues	1 500 000		1 500 000	0	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	3 079 000	156 000	3 235 000	2 646 000	-18,21%
66	Charges financières	565 000		565 000	500 000	-11,50%
67	Charges exceptionnelles	610 000	130 000	740 000	631 000	-14,73%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		21 571 600	286 000	21 857 600	20 277 100	-7,23%
023	Virement à la section d'Investissement	5 473 400	-1 500 000	3 973 400	1 600 000	
042	Opérations d'ordre de transfert de section à section	550 000		550 000	500 000	-9,09%
TOTAL DES DEPENSES D ORDRE		6 023 400	-1 500 000	4 523 400	2 100 000	-53,57%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 595 000	-1 214 000	26 381 000	22 377 100	-15,18%

Détail des recettes réelles de fonctionnement

Regroupement ou libellé	BP 2017	BS + DM 2017	CREDITS 2017	BP 2018	BP 2018 / Crédits 2017	
Atténuations de charges (013)	100 900		100 900	160 000	59 100	36,94%
Produits d'exploitation (70)	1 420 110		1 420 110	1 474 700	54 590	3,70%
Rôles généraux (TH-FB - F.N.B.)	11 016 337	217 435	11 233 772	11 378 000	144 228	1,27%
Attribution de compensation (TP)	925 901		925 901	925 901	0	0,00%
Total contributions directes	11 942 238	217 435	12 159 673	12 303 901	144 228	1,17%
Taxe sur l'électricité	330 000		330 000	339 484	9 484	2,79%
Droits d'enseignes	38 000		38 000	35 000	-3 000	-8,57%
Droits de stationnement	650 000		650 000	962 000	312 000	32,43%
Droits de voirie	212 000		212 000	212 000	0	0,00%
Taxe addit,aux droits de Mutation	900 000		900 000	900 000	0	0,00%
Produits du marché forain			0		0	
Prélèvement sur paris en ligne			0		0	
Fonds national de garantie individuelle des ressources	14 615		14 615	14 615	0	0,00%
Droits de place divers manifestations	10 300		10 300	12 000	1 700	14,17%
Divers			0		0	
Total autres taxes	2 154 915	0	2 154 915	2 475 099	320 184	12,94%
73	14 097 153	217 435	14 314 588	14 779 000	464 412	3,14%
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	3 000 000	-8 701	2 991 299	2 800 000	-191 299	-6,83%
DSR (Dotation de Solidarité Rurale)	230 000	40 163	270 163	250 000	-20 163	-8,07%
DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)	140 400	251	140 651	117 209	-23 442	-20,00%
DSI (Dotation spéciale Instituteurs)			0	2 500	2 500	100,00%
TOTAL DGF (741) + (745)	3 370 400	31 713	3 402 113	3 169 709	-232 404	-7,33%
Allocation compensation de T.H.	130 000	75 685	205 685	180 000	-25 685	-14,27%
Allocation compensation de TF	100 000	-22 635	77 365	70 000	-7 365	-10,52%
Allocation compensatrice de T.P.	15 000	-10 303	4 697	5 000	303	6,06%
Fonds départemental de péréquation - TP			0			
Total allocations compensatrices (7483)	245 000	42 747	287 747	255 000	-32 747	-12,84%
Dotation ou Fonds National de Péréquation	90 000	10 344	100 344	100 000	-344	-0,34%
FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1	70 000		70 000	39 979	-30 021	-75,09%
Autres participations et subventions	335 749		335 749	363 812	28 063	7,71%
Total dotations et participations (74)	495 749	10 344	506 093	503 791	-2 302	-0,46%
74	4 111 149	84 804	4 195 953	3 928 500	-267 453	-6,81%
Produits domaniaux (75)	271 414		271 414	274 300	2 886	1,05%
Produits financiers (76)			0		0	
Cessions			0			
Remboursement Elyo - géothermie	250 000		250 000	150 000	-100 000	-66,67%
Remboursement sinistre Eglise	1 650 000	-1 521 239	128 761	1 600 000	1 471 239	
Divers	600		600	600	0	
Produits exceptionnels (77)	1 900 600	-1 521 239	379 361	1 750 600	1 371 239	78,33%
TOTAL RECETTES REELLES	21 901 326	-1 219 000	20 682 326	22 367 100	1 684 774	7,53%

Détail des recettes réelles par chapitre :

Chapitre 013 : Atténuation de charges :

Ce chapitre est composé des remboursements sur charges de personnel, en cas de maladie ordinaire ou professionnelle, d'accident du travail, congés maternité, des emplois d'avenir.

Montant proposition budgétaire 2018 : 160 000€

Chapitre 70 : Produits d'exploitation des services :

Les recettes imputées à ce chapitre sont notamment :

- o Les droits d'entrées des équipements culturels (bibliothèque, école de musique, école de dessin)
- o Les redevances dans le secteur périscolaire (centre de loisirs, restauration scolaire, étude, accueil matin et soir, Nébul')
- o Les redevances sportives (stages sportifs et activité multisports)
- o Les redevances d'occupation du domaine public et les concessions du cimetière
- o Le remboursement des charges locatives du parc privé de la ville
- o La mise à disposition à titre onéreux de matériel
- o Le remboursement des frais de personnel du théâtre et du personnel mis à disposition (CAPF, CCAS)

	BP 2017	BP 2018	BP 2018 / Crédits 2017	
Bibliothèque	4 500	1 900	-2 600	-57,78%
Ecole de Dessin	17 000	20 000	3 000	17,65%
Conservatoire de Musique	230 000	230 000	0	0,00%
Manifestations	8 000	3 000	-5 000	-62,50%
Pôle culture, évènement, commerce	259 500	254 900	-4 600	-1,77%
Centre de loisirs	137 000	130 000	-7 000	-5,11%
Enseignement	344 500	365 000	20 500	5,95%
Nébul'	6 900	12 000	5 100	73,91%
Sports	41 000	50 000	9 000	21,95%
Pôle, solidarité, enfance, jeunesse	529 400	557 000	27 600	5,21%
Patrimoine	15 000	15 000	0	0,00%
Voirie	19 900	32 900	13 000	65,33%
Urbanisme	1 000			
Pôle technique	35 900	47 900	12 000	33,43%
Finances	50 000	50 000	0	0,00%
Personnel	447 170	489 900	42 730	9,56%
Population	98 140	75 000	-23 140	-23,58%
Pôle administration générale	595 310	614 900	19 590	3,29%
	1 420 110	1 474 700	54 590	3,84%

Montant proposition budgétaire 2018 : 1 474 700€

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Contributions directes :

Les taux d'imposition 2017 sont reconduits en 2018. Les abattements pour charge de famille restent aussi en vigueur.

Les bases d'impositions prévisionnelles seront notifiées par l'Etat en mars prochain.

Il est donc proposé de voter un produit fiscal de 11 378 000€, qui correspond à une estimation de +1,29% du produit fiscal 2017.

		CA 2016	Prev. 2017	BP 2018
Bases	Taxe habitation	29 231 307	29 661 000	29 930 000
	Foncier bâti	24 754 895	25 341 000	25 744 000
	Foncier non Bati	59 897	59 800	59 000
		54 046 099	55 061 800	55 733 000
Taux	Taxe habitation	15,86	15,86	15,86
	Foncier bâti	25,49	25,49	25,49
	Foncier non Bati	117,25	117,25	117,25
Produit	Taxe habitation	4 636 085	4 704 234	4 746 898
	Foncier bâti	6 310 023	6 459 421	6 562 146
	Foncier non Bati	70 229	70 116	69 178
	Roles supplémentaires	259 937		
		11 276 274	11 233 770	11 378 221

Montant proposition budgétaire 2018 : 11 378 000€

Les allocations versées par l'Etat au titre des abattements institués par la législation n'ont pas non plus été notifiées. Les prévisions sont les suivantes :

Regroupement ou libellé	2 016	2 017	2 018
Allocation compensation de T.H.	131 896	205 685	180 000
Allocation compensation de TF	103 221	77 365	70 000
Allocation compensatrice de T.P.	15 093	4 697	5 000
Total allocations compensatrices (7483)	250 210	287 747	255 000
Evolution		15,00%	-11,38%

Montant proposition budgétaire 2018 : 255 000€

Attribution de compensation :

L'attribution de compensation reste identique depuis 2013. Il n'y a pas eu de transfert de compétence en 2017. Des ajustements pourront intervenir au cours de l'exercice pour prendre en compte la restitution CAPF/Ville de voiries communautaires.

Montant proposition budgétaire 2018 : 925 901€

Taxe sur l'électricité :

Montant proposition budgétaire 2018 : 339 000€

Droits de stationnement :

Une estimation prudente des recettes de stationnement est prise en compte pour 612 000€. En raison de la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie sur le territoire au 1^{er} janvier 2018, il est prévu une recette supplémentaire de 350 000€ au titre des redevances de stationnement à paiement immédiat et des FPS (forfaits post stationnement).

Montant proposition budgétaire 2018 : 962 000€

Taxe additionnelle aux droits de mutations :

La commune perçoit la taxe additionnelle aux droits de mutation sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018
Montant	800 000	1 298 010	900 000	900 000
		62,25%	-30,66%	0,00%

Montant proposition budgétaire 2018 : 900 000€

Droits d'occupation du domaine public :

Il s'agit des recettes liées à la facturation des droits d'occupation du domaine public (bennes, échafaudages...).

Montant proposition budgétaire 2018 : 212 000€

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Dotation globale de fonctionnement :

La Dotation Globale de Fonctionnement sera notifiée au cours du premier semestre 2018. Elle est estimée à 2 800 000€ pour 2018, contre 2 991 299€ perçu en 2017.

Dans le même temps les autres dotations, (DSR, DNP), qui n'ont pas été notifiées, ont été estimées de manière prudente. La Ville n'étant plus éligible à la DSU depuis 2017, elle percevra 75% de la DSU 2016, grâce au mécanisme de garantie prévu en cas de sortie du dispositif.

	2016	2017	BP2018
DGF	3 235 638	2 991 299	2 800 000
DNP	103 113	100 344	100 000
DSR	257 171	270 163	250 000
DSU	156 279	140 651	117 209
	3 752 201	3 502 457	3 267 209

Evolution 2016 / 2018	-484 992 €
	-12,93%

Les autres dotations inscrites au chapitre 74 concernent les subventions de la CAF dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, ainsi que la subvention du Conseil Général pour l'école de musique, la subvention NATURA2000, les partenariats relatifs aux événements, la dotation pour les passeports biométriques et l'organisation des élections, selon le détail ci-après :

Centre de loisirs	54 000
Enseignement	136 000
Conservatoire de musique	21 487
Nébul'	20 000
Service jeunesse	15 800
Manifestations	20 000
Etat civil - population	16 460
Sports	5 250
Cadre de vie	74 815

Montant proposition budgétaire 2018 : 3 928 500€

Chapitre 75 : Autres produits divers

Les recettes du chapitre 75 se composent

- des loyers perçus au titre du parc de logements privés de la ville estimés à 229 300€ en 2018
- de la redevance du fermier dans le cadre de la DSP du marché forain pour 45 000€

Montant proposition budgétaire 2018 : 274 300€

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Il est notamment prévu un remboursement du Syndicat de la Géothermie au titre de la saison de chauffe 2016/2017 de 150 000€.

Le remboursement lié au sinistre de l'Eglise est inscrit pour 1 600 000€. Cette recette fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour financer les travaux de restauration inscrits en investissement.

Montant proposition budgétaire 2018 : 1 750 600€

Détail des dépenses réelles de fonctionnement

Regroupement ou libellé	BP 2017	BS + DM 2017	Crédits 2017	BP 2018	BP 2018 / BP 2017	BP 2018 / Crédits 2017
Charges à caractère général (011)	5 048 600		5 048 600	5 571 100	522 500	10,35%
Charges de personnel (012)	10 189 000		10 189 000	10 400 000	211 000	2,07%
Atténuations de produits (014)	580 000		580 000	529 000	-51 000	-8,79%
Dépenses imprévues (022)	1 500 000		1 500 000		-1 500 000	
Attribution versée à la caisse des écoles	62 000		62 000	62 000	0	0,00%
Subventions aux associations (6574)						
Secteur enseignement	1 300		1 300		-1 300	-100,00%
Secteur sportif	143 830	8 000	151 830	74 880	-68 950	-47,94%
Secteur culturel	48 450		48 450		-48 450	-100,00%
Secteur social (hors CCAS)	15 200		15 200		-15 200	-100,00%
Secteur commerce	12 750		12 750		-12 750	-100,00%
Secteur animations			0			
Développement durable	1 300				-1 300	
FLC	64 000		64 000	32 000	-32 000	-50,00%
Secteur jeunesse	800		800		-800	-100,00%
Secteur patriotique	1 500		1 500		-1 500	-100,00%
Secteur jumelage	4 500		4 500		-4 500	-100,00%
Secteur personnel	11 200		11 200		-11 200	-100,00%
Secteur cadre de vie	160		160		-160	-100,00%
Subvention au C.C.A.S.	1 385 000		1 385 000	1 160 000	-225 000	-16,25%
Réserve subventions	15 643		15 643		-15 643	
<i>Sous total subventions</i>	<i>1 767 633</i>	<i>8 000</i>	<i>1 774 333</i>	<i>1 328 880</i>	<i>-438 753</i>	<i>-24,82%</i>
Indemnités élus, cotisations, frais de représentations	223 517		223 517	219 010	-4 507	-2,02%
Contrat d'assoc. (écoles) + chambres universitaires	198 000	30 000	228 000	200 000	2 000	1,01%
Contribution Mare aux Evées et autres	3 800		3 800	3 800	0	0,00%
Pertes sur créances irrecouvrables	15 000	35 000	50 000	20 500	5 500	36,67%
Droits auteurs	2 050		2 050	2 050	0	0,00%
Divers		83 000	83 000	12 260	12 260	-85,23%
Géothermie	869 000		869 000	859 500	-9 500	-1,09%
					0	
Autres charges de gestion courante (65)	3 079 000	156 000	3 235 000	2 646 000	-433 000	-14,06%
					0	
Intérêts de la dette	565 000		565 000	500 000	-65 000	
Total charges financières (66)	565 000	0	565 000	500 000	-65 000	-11,50%
Subventions aux associations						
Subvention budget annexe	550 000		550 000	600 000	50 000	9,09%
Titres annulés sur exercice antérieur	38 800	30 000	68 800	23 000	-15 800	-40,72%
Reversement du produit des paris en ligne			0		0	
Divers	6 700	100 000	106 700	8 000	1 300	19,40%
Travaux Eglise - suite sinistre			0		0	
Intérêts de retard de paiement	14 500		14 500		-14 500	-100,00%
Charges exceptionnelles (67)	610 000	130 000	740 000	631 000	21 000	3,44%
TOTAL DEPENSES REELLES	21 571 600	286 000	21 857 600	20 277 100	-1 294 500	-6,00%

Détail des dépenses réelles par chapitre

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

	CA 2016	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017	
Bibliothèque	46 031	49 000	81 000	32 000	65,31%
Ecole de Dessin	5 953	6 000	8 600	2 600	43,33%
Conservatoire de Musique	10 678	11 000	11 130	130	1,18%
Manifest.& Fêtes	209 330	239 700	291 500	51 800	21,61%
Musée Napoléonien	0	14 900	17 800	2 900	19,46%
Commerce	200 408	2 700	1 400	-1 300	-48,15%
Service communication	78 166	96 500	100 000	3 500	3,63%
Service Affaires Culturelles	1 167	4 200	12 200	8 000	190,48%
	551 732	424 000	523 630	99 630	23,50%
Centre de loisirs	124 674	135 000	134 200	-800	-0,59%
Enseignement	670 289	542 000	565 800	23 800	4,39%
Nébul	26 762	35 800	38 800	3 000	8,38%
Sports	28 816	44 000	41 000	-3 000	-6,82%
	850 540	756 800	779 800	23 000	3,04%
Finances	170 054	162 000	163 000	1 000	0,62%
Développement durable	0	25 300	22 600	-2 700	-10,67%
Cabinet du Maire	33 530	38 000	37 800	-200	-0,53%
Service jumelages	10 141	10 000	8 500	-1 500	-15,00%
Marchés	184 305	187 000	199 100	12 100	6,47%
Personnel	47 764	90 700	87 600	-3 100	-3,42%
Police municipale	14 465	15 200	12 770	-2 430	-15,99%
Population	7 388	9 600	8 900	-700	-7,29%
Secrétariat Général	142 033	187 000	175 600	-11 400	-6,10%
Service Informatique	178 820	213 000	223 800	10 800	5,07%
Service reprographie	13 385	12 000	12 000	0	0,00%
	801 885	949 800	951 670	1 870	0,20%
Patrimoine	1 410 924	1 542 000	1 634 000	92 000	5,97%
Urbanisme	4 370	13 000	8 000	-5 000	-38,46%
Cadre de vie	624 530	793 000	790 000	-3 000	-0,38%
Voirie	543 950	570 000	884 000	314 000	55,09%
	2 583 773	2 918 000	3 316 000	398 000	13,64%
	4 787 931	5 048 600	5 571 100	522 500	10,35%

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses obligatoires de la collectivité, telles que les fluides, les contrats d'entretien des matériels, l'entretien des bâtiments, les contrats divers qui engagent la ville, ainsi que tous les achats nécessaires au fonctionnement des services.

Il est en augmentation en 2018 pour prendre en compte diverses prestations nouvelles ou ponctuelles, telles que :

- le déménagement des œuvres de la bibliothèque suite aux travaux de réhabilitation (32 000€)
- des événements-anniversaires en lien avec l'histoire de la Ville ou en relation avec le Château
- la prise en compte du nombre croissant d'élèves au niveau de la restauration scolaire
- la remise en état de logements du parc privé de la Ville (30 000€)
- des contrôles de la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires (23 000€)
- des réfections de peinture dans les écoles (40 000€)
- la prestation Interparking pour la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie (330 000€)

Montant proposition budgétaire 2018 : 5 571 100€

Chapitre 012 : Charges de personnel :

La masse salariale 2018 sera en hausse de plus de 2% en 2018 afin de prendre en compte la mise en place du RIFSEEP, et l'ajustement des effectifs de la police municipale.

	BP2016	BP2017	BP2018
Masse salariale	10 450 000	10 189 000	10 400 000
		-2,50%	2,07%

Mise en œuvre du RIFSEEP

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 institue pour les fonctionnaires de l'Etat un nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP). En vertu du principe de parité, les agents territoriaux sont concernés par ce dispositif.

Composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE - part obligatoire liée aux fonctions exercées et à l'expérience acquise) et du Complément Indemnitare Annuel (CIA - part variable facultative), le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes du régime indemnitare actuel hors prime relevant de l'article 111 (Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale). La prime semestrielle sera, par conséquent, conservée en l'état.

Suite à l'avis favorable à l'unanimité reçu lors des comités techniques et CHSCT ville et CCAS du vendredi 27 octobre et au vote à l'unanimité par le conseil municipal le 20 novembre et le conseil d'administration du CCAS le 21 novembre dernier, la part IFSE du RIFSEEP sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018. Le dispositif adopté prévoit que le montant de l'IFSE soit composé d'une part fixe représentant 85 % du montant total de l'indemnité. Cette part correspond à la classification du poste établie en fonction des missions exercées par l'agent. Celle-ci est complétée par une part modulable représentant 15 % maximum de l'IFSE et correspondant à l'expérience professionnelle de l'agent.

Néanmoins, l'application du RIFSEEP est subordonnée à la publication d'arrêtés, dont les parutions sont en cours. En conséquence, tous les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ne sont pas encore concernés.

C'est pourquoi, afin de respecter les grands principes recherchés par la Ville et le CCAS, dans un souci d'harmonisation, de cohérence et d'équité pour nos collectivités, tous les régimes indemnitaires sont étudiés, y compris pour les agents dont le cadre d'emploi n'est pas encore concerné par la mise en application du RIFSEEP. Ainsi, leur régime indemnitare pourra être amené à évoluer (augmentation ou maintien de l'existant) à compter du 1^{er} janvier 2018, afin d'être en adéquation avec ceux perçus par agent occupant un poste similaire.

Conformément au principe recherché, la totalité des agents verront ainsi leur régime indemnitare maintenu ou revalorisé (en cas de baisse du régime indemnitare de l'agent, suite à la mise en place de l'IFSE, la clause de

sauvegarde sera appliquée sur son régime indemnitaire et sa rémunération maintenue au niveau actuel).

L'enveloppe budgétaire nécessaire pour la mise en œuvre la part IFSE du RIFSEEP et la mise en cohérence du régime indemnitaire des agents dont les cadres d'emploi ne sont pas encore concernés a été évaluée à 150 000 € pour les collectivités Ville et CCAS. Sur un plan budgétaire propre au budget Ville, l'incidence est de 120 000€.

Police Municipale

En 2017, plusieurs mobilités ont eu lieu. Tous les recrutements n'ont pas été réalisés. Une nouvelle organisation de la Police municipale est envisagée sur la base d'un effectif de 12 personnes, dont 2 ASVP, ce qui permettra de renforcer les actions conjointes avec la Police Nationale, la constatation des infractions, la prévention et les interventions de proximité telles que la lutte contre les incivilités.

Montant proposition budgétaire 2018 : 10 400 000€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre comprend notamment :

- le versement des acomptes de subventions aux associations (106 880€) et les subventions au CCAS (1 160 000€) et à la Caisse des Ecoles (62 000€)
- la rémunération et les cotisations des élus (219 010€)
- la participation obligatoire aux frais de scolarité des enfants qui fréquentent les écoles privées sous contrat en forte hausse en raison de l'augmentation des effectifs (200 000€)
- l'inscription en perte irrécouvrable de la géothermie (859 000€)

Montant proposition budgétaire 2018 : 2 646 000€

Chapitre 66 : Charges financières :

Les intérêts dus par la ville se caractérisent par

- Les intérêts de la dette propre pour 462 600€ (y compris ICNE)
- Les intérêts de la géothermie pour 23 400€.

Le crédit comporte aussi une réserve de 14 000€ pour tenir compte des évolutions de taux pour les contrats à taux variable.

Montant proposition budgétaire 2018 : 500 000€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

Une subvention à destination du budget annexe est prévue pour 600 000€, contre 550 000€ en 2017. En effet, les frais de personnel sont en hausse en 2018, et l'affectation des résultats qui interviendra après le vote du compte administratif 2017 nécessitera de couvrir le déficit d'investissement.

Une enveloppe de 23 000€ est inscrite en prévision d'éventuelles annulations de titres sur les exercices antérieurs et par prudence.

L'enveloppe destinée aux inhumations des indigents est en augmentation au regard de la situation économique et du nombre croissant de cas dans lesquels la Ville doit se substituer aux familles. Cette enveloppe est estimée à 6 000€, soit environ six cas dans l'année.

Montant proposition budgétaire 2018 : 631 000€

Chapitre 014 : Atténuation de produits :

Depuis 2012, le produit fiscal de la Ville est ponctionné pour abonder le Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).

Ce fonds est calculé selon le régime de droit commun, ou si l'EPCI souhaite déroger à ce mode de répartition, selon un calcul choisi par délibération.

	2016	2017	BP 2018
FPIC	437 848	352 680	450 000
		-19,45%	27,59%

Le crédit sera ajusté dès la notification par la CAPF.

Il est aussi prévu un crédit pour d'éventuels dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

	2016	2017	BP 2018
Dégrèvements THLV	96 856	96 319	79 000

Montant proposition budgétaire 2018 : 529 000€

Plan d'économies

	011	012	65	Total Depenses
Pôle technique	2 918 000	2 506 946	3 960	5 428 906
Pôle culture événement	874 000	2 486 543	85 250	3 445 793
Pôle solidarité jeunesse	756 800	2 693 397	409 930	3 920 097
Pôle administration générale	934 600	1 602 725	1 141 660	3 768 985
Police municipale	15 200	512 769		527 969
Social + Non réparti (CNAS, med. Trav., assur. Perso....)		303 000	1 400 200	1 703 200
	5 498 600	10 195 350	3 101 000	18 794 950
	0	0	0	150 400

BP 2017

	70	73	74	75	Total recettes	Charge nette
Pôle technique	35 900	900 000	74 815	19 300	1 030 015	4 398 891
Pôle culture événement	402 775	10 300	116 057	70 000	599 132	2 846 661
Pôle solidarité jeunesse	547 400		202 647		750 047	3 170 050
Pôle administration générale	577 310	2 170 516	16 806	207 114	2 971 740	797 245
Police municipale					0	527 969
Social + Non réparti (CNAS, med. Trav., assur. Perso....)					0	1 703 200
	1 563 385	3 080 816	410 319	296 414	5 350 934	13 444 016
	0	11 016 337	3 173 400	0	132 727	

	011	012	65	Total Depenses
Pôle technique	3 316 000	2 490 710	3 800	5 810 510
Pôle culture événement	900 830	2 492 307	23 050	3 416 187
Pôle solidarité jeunesse	779 800	2 809 988	368 880	3 958 668
Pôle administration générale	938 900	1 739 535	1 111 270	3 789 705
Police municipale	12 770	559 574		572 344
Social + Non réparti (CNAS, med. Trav., assur. Perso....)		313 545	1 160 000	1 473 545
	5 948 300	10 405 658	2 667 000	19 020 958

BP 2018

	70	73	74	75	Total recettes	Charge nette
Pôle technique	47 900	1 209 000	74 815	19 300	1 351 015	4 459 495
Pôle culture événement	398 000	12 000	116 487	70 000	596 487	2 819 700
Pôle solidarité jeunesse	557 000	0	231 050	0	788 050	3 170 018
Pôle administration générale	614 900	2 180 000	36 366	210 000	3 021 360	768 345
Police municipale					0	572 344
Social + Non réparti (CNAS, med. Trav., assur. Perso....)					0	1 473 545
	1 617 800	3 401 000	438 812	299 300	5 756 912	13 264 046

Evolution charge nette : -1,34%

-179 970

Hors produit des impositions et Dotations de l'Etat

Le plan d'actions et d'optimisation initié en 2016 avait pour objectif de réduire de 5% la charge nette de fonctionnement de la Ville au niveau du budget primitif 2017 par rapport au budget primitif 2015 (sur le socle de dépenses des chapitres 011 – 012 et 65, hors fiscalité directe, dotations et compensations de l'Etat).

Cet objectif avait été atteint.

L'objectif 2018 consiste à maintenir une charge nette identique à celle du budget primitif 2017 2017.

La comparaison des deux budgets permet de monter une baisse de la charge nette entre les deux budgets de 180 000€, soit -1,34%. Cependant, il est nécessaire de retraiter le budget 2018 qui ne comprend pas la totalité des subventions aux associations, soit une enveloppe supplémentaire d'environ 200 000€.

Après retraitements utiles, l'évolution de la charge nette ressort à +0,54% (soit +73 000€).

SECTION D'

Recettes

Chap.	Recettes	BP 2017	Reports 2016	BS + DM 2017	Total crédits 2017	BP 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 666 793	628 038		2 294 831	1 100 000
13	Subventions d'équipement	795 000	63 589	8 000	866 589	1 053 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 111 680	4 500 000	-100 000	6 511 680	4 833 250
20	Immobilisations incorporelles	200 000			200 000	
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
27	Autres immobilisations financières	869 000			869 000	862 000
024	Produits des cessions			2 900 000	2 900 000	
4582	Dépenses d'investissement ss mandat					
Total des Recettes réelles		5 642 473	5 191 627	2 808 000	13 642 100	7 848 250
001	Résultat d'investissement reporté					
021	Virement de la Section Fonctionnement	5 473 400		-1 500 000	3 973 400	1 600 000
040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	550 000			550 000	500 000
041	Opérations patrimoniales			60 000	60 000	
Total des Recettes d'ordre		6 023 400	0	-1 440 000	4 583 400	2 100 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 665 873	5 191 627	1 368 000	18 225 500	9 948 250

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Dépenses	BP 2017	Reports 2016	BS + DM 2017	Total crédits 2017	BP 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Capital de la dette	2 383 000			2 383 000	2 650 000
020	Dépenses imprévues	700 000		356 000	1 056 000	
20	Immobilisations incorporelles	153 280	8 640	20 000	181 920	356 400
204	Subventions d'équipement	300 000			300 000	0
21	Immobilisations corporelles	1 076 800	2 573 404	63 000	3 713 204	1 194 000
23	Immobilisations en cours	6 884 000	787 365	864 000	8 535 365	5 737 850
27	Autres immobilisations financières					
4581	Dépenses d'investissement ss mandat					
Total des Dépenses réelles		11 497 080	3 369 409	1 303 000	16 169 489	9 938 250
001	Résultat d'Investissement reporté	1 989 007			1 989 007	
040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	2 004		5 000	7 004	10 000
041	Opérations patrimoniales			60 000	60 000	
Total des Dépenses d'ordre		1 991 011	0	65 000	2 056 011	10 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 488 091	3 369 409	1 368 000	18 225 500	9 948 250

Investissements dépenses :

Chapitres 20 à 23 : travaux et dépenses d'investissement

Les quatre principaux projets de la Ville sont :

- ✓ Le Projet Bibliothèque (3 213 000€)
Les travaux concerneront l'aménagement intérieur et les travaux de ravalement-couverture-menuiseries sur les actuels bâtiments C (section Patrimoine) et D (bureaux).
- ✓ La Place de la République et les études de requalification (173 000€)
Il s'agit principalement du démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la Tranche Conditionnelle relative à la Rue Grande du marché de requalification du centre-ville.
- ✓ La réhabilitation de l'Eglise (200 000€)
Une première phase de travaux impactera la Chapelle de Franchard, lourdement endommagée par le sinistre de janvier 2016, et le déambulatoire du chœur, y compris les chapelles latérales.
Les deux phases de travaux suivantes impacteront la nef et ses chapelles ainsi que le chœur et le transept.
- ✓ L'agrandissement de la maison de l'enfance (350 000€)
Les études de maîtrise d'œuvre, débutées en 2017, se continueront en 2018, afin de démarrer les travaux au cours de l'année.

Les autres dépenses concerneront notamment les projets suivants :

- ✓ ADAP – Ecoles Saint Merry et Sant Honoré, gymnases Martinel et Chapu, centre de loisirs, maison de la médiation (333 000€)
- ✓ Vidéoprotection (128 000€)
- ✓ Eglise – sinistre (1 600 000€)
- ✓ Etudes et premiers travaux Rue du Château (285 000€)
- ✓ Travaux dans les écoles
- ✓ Modernisation/informatisation des services

Montant proposition budgétaire 2018 : 7 288 250€

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre enregistre le remboursement du capital de la dette de l'exercice.

En 2017, la Ville a mobilisé deux emprunts pour un total de 4,5 M€ auprès de la Banque Postale (500 000€) et du Crédit Mutuel (4M€).

Pour 2018, le montant du remboursement en capital s'élève à 2,61M€ et il est réparti selon le détail ci-après :

Remboursement du capital dette Ville	1 755 739	67,09%
Remboursement du capital dette Géothermie	861 416	32,91%
	2 617 154	

De plus, il est prévu un crédit (5 000€) pour l'encaissement des cautions relatives aux locations du parc privé.

Montant proposition budgétaire 2018 : 2 383 000€

Investissements recettes :

Chapitre 024 : cessions

Un projet de cession de la Villa Lavaurs à hauteur de 1.77M€ devrait intervenir avant la fin de l'année 2017. Le produit de la vente sera inscrit au budget supplémentaire 2018 voté en mars prochain après signature de l'acte notarié.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre enregistre le recours à l'emprunt prévisionnel de l'exercice nécessaire au financement des travaux et équipements 2018.

En 2017, la Ville mobilisera l'emprunt contracté fin 2017 et dont les modalités restent à définir selon l'estimation du compte administratif.

Cet emprunt fera l'objet d'un report d'investissement.

Le montant de l'inscription budgétaire relative à l'emprunt s'élève donc à 4,8M€ lors du vote du budget primitif.

De plus, il est prévu un crédit (5 000€) pour l'encaissement des cautions relatives aux locations du parc privé.

Montant proposition budgétaire 2018 : 4 833 250€

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Le reversement de l'Etat concernant le FCTVA est estimé à 800 000€.
De plus, le produit attendu au titre de la taxe d'aménagement s'élève à 300 000€.

Montant proposition budgétaire 2018 : 1 100 000€

Chapitre 13 : Subventions d'équipement

La ville va solliciter des subventions afin de financer son programme d'investissement.

Il est seulement inscrit à ce jour les subventions notifiées :

- ✓ 569 000€ pour les travaux de l'Eglise
- ✓ 314 000€ pour l'informatisation et la rénovation de la bibliothèque
- ✓ 100 000€ pour l'agrandissement de la maison de l'enfance

Par mesure de prudence, les autres subventions ne seront inscrites qu'après leur notification ou l'inscription des dépenses correspondantes. Des dossiers de demandes sont actuellement en cours de réalisation, et d'autres en attente de notifications.

La ville bénéficie, de plus, du produit des amendes de police pour un montant de 70 000€, montant estimé en baisse en raison de la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie.

Montant proposition budgétaire 2018 : 1 053 000€

Chapitre 021 : Virement à la section d'investissement :

Il est prévu un prélèvement sur la section de fonctionnement pour le financement des projets d'investissement à hauteur de 1 600 000€ correspondant au remboursement des assurances au titre du sinistre de l'Eglise.

Montant proposition budgétaire 2018 : 1 600 000€

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de virement de section à section :

Ce chapitre comprend une estimation des amortissements des biens renouvelables pour 500 000€.

Montant proposition budgétaire 2018 : 500 000€

Autorisations de programme / crédits de paiements

La Ville a voté quatre autorisations de programme :

- ✓ La réhabilitation de la Bibliothèque
- ✓ La place de la République et les études
- ✓ La réhabilitation de l'Eglise
- ✓ L'agrandissement de la maison de l'enfance

Celles-ci feront l'objet d'une délibération afin de tenir compte de l'avancement des projets et des prévisions pour 2018 et suivantes.

Programme	Autorisations de Programme		Crédits de paiement				
	AP initiale	AP révisée	2011	2012	2013	2014	2015
			Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté
Maitrise d'œuvre Cœur de Ville et travaux Place de la République	32 088 589,00	9 716 661,91	378 118,68	420 315,73	264 911,22	237 974,41	1 252 886,77
Projet bibliothèque	4 773 106,73	6 741 784,60			580 803,28	868 510,12	832 409,57
Eglise Saint Louis	4 193 000,00	7 465 868,47				266 061,43	795 309,89
Extention Maison de l'enfance	757 500,00	757 500,00					
Total	41 812 195,73	24 681 814,98	378 118,68	420 315,73	845 714,50	1 372 545,96	2 880 606,23

Crédits de paiement				
2016	2017	2018	2019	2020
Mandaté	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel

Maitrise d'œuvre Cœur de Ville et travaux Place de la République	4 229 455,10	2 760 000,00	173 000,00		
Projet bibliothèque	194 421,63	630 000,00	3 213 640,00	422 000,00	
Eglise Saint Louis	1 558 497,15	2 017 000,00	200 000,00	1 500 000,00	1 129 000,00
Extention Maison de l'enfance		60 000,00	350 000,00	347 500,00	
Total	5 982 373,88	5 467 000,00	3 936 640,00	2 269 500,00	1 129 000,00

Budget annexe – Théâtre municipal de Fontainebleau

Section de fonctionnement

Chap.	RECETTES	BP 2017	DM + BS 2017	Crédits 2017	BP 2018
013	Atténuation de charges				
70	Produits de gestion courante	143 274,60		143 274,60	143 100,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions, participations :	74 570,00		74 570,00	75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00	25 000,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	561 580,00		561 580,00	600 000,00
Total des Recettes réelles		804 424,60	0,00	804 424,60	843 100,00
OO2	Résultat de Fonctionnement reporté	123 129,89		123 129,89	
042	Opé. D'ordre de transfert de section à section	445,51		445,51	
Total des Recettes d'ordre		123 575	0	123 575	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		928 000	0	928 000	843 100

Section d'investissement

Chap.	Recettes	BP 2017	R.A.R.	BS + DM	Crédits 2017	BP 2018
204	Subventions d'équipement versées					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 500			7 500,00	
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et dettes assimilées	29 040		8 600,00	37 640,00	28 000
19	Différentiel sur cessions d'immobilisations					
21	Immobilisations corporelles					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
Total des Recettes réelles		36 540,00	0,00	8 600,00	45 140,00	28 000,00
001	Résultat d'investissement reporté				0,00	
021	Virement de la Section Fonctionnement	19 000,00			19 000,00	11 000,00
040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	20 000,00			20 000,00	19 000,00
041	Opérations patrimoniales				0,00	
Total des Recettes d'ordre		39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	30 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		75 540,00	0,00	8 600,00	84 140,00	58 000,00

Chap.	DEPENSES	BP 2017	DM + BS 2017	Crédits 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	450 000		450 000	377 200
012	Frais de personnel et assimilés	372 870		372 870	408 500
014	Atténuation de produits				
022	Dépenses imprévues	35 130	-7 750	27 380	
65	Autres charges de gestion courante	22 000	750	22 750	21 000
66	Charges financières	8 000		8 000	6 400
67	Charges exceptionnelles	1 000	7 000	8 000	
Total des Dépenses réelles		889 000	0	889 000	813 100
002	Résultat de fonctionnement reporté				
023	Virement à la section d'Investissement	19 000		19 000	11 000
042	Opé. Transfert de section à section	20 000		20 000	19 000
Total des Dépenses d'ordre		39 000	0	39 000	30 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		928 000	0	928 000	843 100

Chap.	Dépenses	BP 2017	R.A.R.	BS + DM	Crédits 2017	BP 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Capital de la dette	30 000			30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues					
20	Immobilisations incorporelles	250			250,00	
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	37 650		8 600,00	46 250,00	28 000,00
23	Immobilisations en cours					
26	Participations et créances					
27	Autres immobilisations financières					
Total des Dépenses réelles		67 900,00	0,00	8 600,00	76 500,00	58 000,00
001	Résultat d'Investissement reporté	7 194,49			7 194,49	
040	Opérations d'ordre transfert section à section	445,51			445,51	
041	Opérations patrimoniales					
Total des Dépenses d'ordre		7 640,00	0,00	0,00	7 640,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		75 540,00	0,00	8 600,00	84 140,00	58 000,00

Les activités du théâtre municipal se répartissent selon quatre axes :

- l'accueil de spectacles produits par les grandes scènes européennes et internationales
- le développement d'actions culturelles sur Fontainebleau et son territoire envers les scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées), la jeunesse (centre de loisirs, école de musique, Bréau...) le tout public
- la location et la mise à disposition des espaces du Théâtre
- la mise à disposition pour des évènements municipaux

Le budget du théâtre, bien qu'identifié en tant que Service Public Industriel et Commercial (SPIC), comporte en son exploitation, des activités à caractère administratif, relevant d'un service public administratif (actions culturelles, telles que les actions à destination des scolaires...).

La subvention 2018 sera de 600 000€ en 2018 contre 550 000€ en 2017, 560 000€ en 2016 et 610 000€ en 2015.

L'augmentation résulte de dépenses d'investissement supplémentaires en fin d'exercice 2017, inscrites lors de la décision modificative n°1, et de la hausse de la masse salariale en 2018.

Le montant prévisionnel relatif à la programmation devrait être revu lors du budget supplémentaire voté en mars 2018.